

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles

Note technique

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne:

Affaires juridiques et conformité

Détail

Formation

Haute direction

Opérations

Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Charles Piroli

Directeur de la politique de réglementation des membres

416 943-6928

cpiroli@iiroc.ca

17-0012

Le 13 janvier 2017

Note d'orientation sur les services et les activités d'exécution d'ordres sans conseils

Prolongation de la période de commentaires

Le 3 novembre 2016, l'OCRCVM a publié pour une période de commentaires de 45 jours un projet de note d'orientation (la **note d'orientation**) sur les services et les activités d'exécution d'ordres sans conseils offerts par les courtiers membres (se reporter à l'[Avis 16-0251](#)). Le 2 décembre 2016, nous avons prolongé la période de commentaires jusqu'au 20 janvier 2017 (voir l'[Avis 16-0280](#)).

Les participants du secteur ont demandé plus de temps pour étudier la note d'orientation et formuler leurs commentaires. En réponse à cette demande, nous prolongeons donc la période de commentaires jusqu'au **3 février 2017**.

Les commentaires devraient être soumis de la manière exposée dans l'Avis 16-0251. Toutes les lettres de commentaires que nous recevrons seront publiées sur notre site Internet à www.ocrcvm.ca.